



LAURORE PAYSANNE SEMAINE DU 17 AVRIL AU 23 AVRIL 2026

Comprendre et limiter les risques sanitaires dans les méthaniseurs collectifs

Étude / La méthanisation collective des effluents d'élevage est-elle totalement sans risque sanitaire ? Le projet METHARisk s'est penché sur la persistance de deux bactéries majeures après méthanisation, soulevant des questions clés pour la santé animale, humaine et l'environnement.

Le projet METHARisk (2023-2024), porté par GDS France avec l'appui scientifique de l'Anses et le soutien du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a exploré les enjeux sanitaires associés à la méthanisation collective d'effluents d'élevage.

Il s'est concentré sur le suivi de deux bactéries importantes en santé animale, *Coxiella burnetii* (Cb), responsable de la fièvre Q et *Mycobacterium avium subsp. paratuberculosis* (Map), responsable de la paratuberculose. Ces deux micro-organismes ont été choisis en raison de leur large circulation dans les élevages de ruminants, et de leur résistance et persistance considérées comme élevées dans l'environnement. Les fumiers et les lisiers collectés étant méthanisés, puis les digestats épandus sur les sols, si des micro-organismes comme Cb ou Map sont présents, ils peuvent persister et être dispersés dans l'environnement. Le but de l'étude était de connaître leur présence et leur fréquence. Pendant une année, trois méthaniseurs collectifs présentant des intrants d'origine animale, avec ou sans hygiénisation, ont été étudiés. Chaque mois, les prélèvements concernant le fumier



Le GDS France a conduit un projet visant à étudier les enjeux sanitaires associés à la méthanisation collective d'effluents d'élevage. ©GDS France

(intrant), le digestat solide et le digestat liquide (extrants) ont été réalisés pour détecter la présence ou non de ces deux pathogènes. L'étude révèle que les trois méthaniseurs présentent une détection récurrente ou intermittente de l'ADN des deux pathogènes, dans les digestats liquides et solides, ainsi que dans les fumiers. Pour Cb, sa présence généralisée, même après hygiénisation, indique une persistance possible. Pour Map, l'ADN a été détecté à un niveau faible, de façon récurrente dans les digestats (solides et liquides) et de façon plus variable dans le fumier.

Les limites de l'étude

Toutefois, le GDS France soulève quelques limites aux résultats de l'étude. Tout d'abord, concernant les méthaniseurs fonctionnant « en continu », il a été impossible de relier un lot de fumier à un lot précis de digestat. Ensuite, la détection de la présence de la bactérie par l'ADN via une PCR n'indique pas si la bactérie est encore vivante ou capable de contaminer un animal ou l'humain. Le GDS France rappelle qu'il manque encore aujourd'hui des données fiables pour savoir combien de bactéries il faut pour provoquer une maladie, ce qui

rend difficile l'évaluation du risque réel même en connaissant la viabilité.

Le GDS France préconise pour limiter les risques de contamination, de prolonger le stockage du fumier venant des élevages touchés et de tracer les flux d'intrants. Lors de l'épandage, l'enfouissement des digestats limite la formation d'aérosols. Il est également préférable d'éviter d'épandre le digestat sur les pâtures des jeunes animaux sensibles. Aussi, la protection des personnes travaillant en contact de digestats est recommandée. ■

Léa Lucas

Report de la publication de la trajectoire CPB

Méthanisation / Les acteurs de la filière des gaz renouvelables expriment leur inquiétude après un nouveau report de la publication de la trajectoire des certificats de production de biogaz (CPB) au-delà de 2028, et qui compromet le développement de projets.

Le nouveau report de la publication de la trajectoire de restitution des certificats de production de biogaz (CPB) plonge l'ensemble des acteurs de la méthanisation dans l'incertitude et compromet de développement des projets.

Dans un communiqué commun du 8 avril, France Gaz, l'AAMF (agriculteurs méthaniseurs), France Gaz renouvelables et le SER (Syndicat des énergies renouvelables) ont fait part de leur mécontentement suite à l'annonce du gouvernement du report de la publication de la trajectoire des certificats de production de biogaz (CPB) au-delà de 2028, alors



Ce report entraîne un manque de visibilité pour le secteur, et compromet de nombreux projets. ©C. T

qu'elle est réclamée « depuis plus d'un an » par les professionnels. Pour rappel, France Gaz se montrait optimiste en février quant

à une publication courant mars-avril, voire pendant le Salon de l'agriculture. Désormais, les représentants de la filière évoquent

une publication prévue seulement pour la rentrée. Ce report entraîne un manque de visibilité pour le secteur, et compromet de nombreux projets, alertent les organisations signataires du communiqué. Elles précisent que ce défaut de perspective suspend plus « d'un milliard d'euros d'investissements dans l'économie des territoires ».

La filière rappelle que la trajectoire actuelle, limitée à la période 2026-2028, « ne permet pas de financer les investissements nécessaires, alors qu'un projet de méthaniseur est amorti sur une douzaine d'années ». Elle ajoute que « près de 100 installations de

cogénération existantes sont prêtes à se convertir, de manière anticipée, à l'injection de biométhane. Faute de cadre clair, ces projets sont gelés ou reportés ». Enfin, elle alerte sur le fait que « certaines installations arrivent à la fin de leur contrat et risquent purement et simplement de disparaître, mettant en difficulté de nombreuses exploitations agricoles et des entreprises locales ». Les organisations poussent par conséquent le gouvernement à ne pas attendre la rentrée, et à publier « le décret CPB précisant une trajectoire lisible et crédible jusqu'en 2035 » avant l'été prochain. ■

Agra Presse